## laissez le/la partir en toute sérénité



#### la sécurité

la France est certainement le pays où la réglementation en Europe est la plus drastique. En effet, **chaque structure doit se plier à cinq principales obligations** avant d'accueillir vos chérubins :

- produire un projet éducatif détaillant décrivant ses intentions éducatives et veiller à sa réalisation ;
- déclarer la colo, en général deux mois avant le début de l'accueil ;
- respecter les normes sanitaires et de sécurité ;
- vérifier la qualification de l'encadrement et de sa capacité à intervenir auprès des mineurs ;
- souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

La plupart des partenaires choisis par la FJM ont un taux d'encadrement supérieur à la législation en vigueur.

#### le voyage

La FJM propose pour la plupart de ses séjours de nombreuses villes de départ. Selon le séjour choisi, votre enfant est susceptible de voyager en train, en autocar ou en avion.

Dans tous les cas, son accompagnement est permanent jusqu'à son arrivée sur le centre de vacances.

Pour les séjours prévoyant un transfert à Paris, la prestation de pré-post acheminements comprend, bien évidemment, l'accueil de l'enfant à son arrivée à Paris (gare ou aéroport) et au retour son accompagnement jusqu'à la gare/aéroport pour son départ en province. Si le lieu du séjour n'est pas trop loin de votre lieu d'habitation, vous avez également la possibilité de déposer votre enfant sur le centre et de venir le rechercher. Il s'agit là d'une occasion de voir l'endroit où évoluera votre enfant et de rencontrer une partie de l'équipe pédagogique.

#### le prix

La FJM propose des séjours avec un tarif négocié auprès du prestataire et en subventionne une partie. Votre participation est, quant à vous, déterminée en fonction de votre quotient familial. La nouvelle tarification mise en place va en outre permettre à davantage de familles d'envoyer leurs enfants en séjours via la FJM.

#### Des aides sont également possibles :

- les chèques-vacances : peuvent être utilisés pour le règlement partiel ou total du séjour ;
- les bons vacances de la CAF : viennent en déduction du montant du séjour (après règlement de l'intégralité du séjour par la famille) ;
- les aides diverses : municipales, départementales, CE... : la FJM vous fournira, sur demande, une attestation de séjour afin que vous puissiez obtenir ces aides.



La fondation Jean Moulin (FJM), établissement sans but lucratif reconnu d'utilité publique, a été fondée en 1952 par décret du ministre de l'Intérieur, en mémoire de Jean Moulin

Elle a pour but l'organisation d'actions sociales au profit de tous les fonctionnaires et agents du ministère de l'Intérieur, qu'ils soient policiers ou personnels administratifs, en activité ou en retraite, ainsi que de leur famille, sur tout le territoire national, sans aucune condition d'adhésion.

La FJM assure ses missions en lien direct avec les sous-directions de l'action sociale du ministère de l'Intérieur (DRH/DRCPN).

La FJM est aujourd'hui un opérateur social essentiel du ministère de l'Intérieur.



partir en colos avec la FJM







intensément

La colo, c'est l'occasion de vivre des expériences inoubliables loin des parents, d'apprendre à vivre en communauté, de se faire des tas d'amis et de pratiquer de nombreuses activités encadrées. Mais comment trouver la colonie idéale pour votre enfant? Celle-ci doit avant tout correspondre à ses attentes. À la fondation Jean Moulin, nous savons que les envies des enfants sont très variées. Certains sont sportifs et désirent se dépenser en pratiquant leur sport favori, d'autres, artistes en herbe, souhaitent se consacrer pleinement à leur passion, d'autres, encore, désirent partir à l'étranger à la découverte de nouvelles cultures...

Afin de satisfaire toutes ces envies, la fondation Jean Moulin propose une offre de séjours variée pour tous les enfants des agents du ministère de l'Intérieur (hors Préfecture de Police de Paris), l'hiver-printemps, l'été et la Toussaint pour les 4-17 ans, et l'été pour les 18-22 ans.

L'ensemble de cette offre est le travail d'une sélection rigoureuse auprès de partenaires privés effectuée par le service des Loisirs de la FJM. Les noms de ces partenaires sont mentionnés sur le site Internet de la fondation en toute transparence.

# c'est sa première colo?

Coupez le cordon en toute tranquillité et optez pour un séjour de proximité et/ou de courte durée (5 jours), afin que votre enfant découvre le monde de la colo en douceur!

# des colos pour 🄉 tous les goûts

**Toutes les passions** se retrouvent dans la sélection des séjours FJM!

- Séjours éducatifs ou artistiques ;
- Séjours linguistiques (apprentissage de l'anglais en immersion dans une famille aux États-Unis, au Canada, séjours intensifs en collège international...);
- Séjours dans des pays lointains pour découvrir de nouvelles cultures et vivre des expériences inoubliables ;
- Séjours tournés vers l'écologie ;
- Et bien d'autres encore...







La FJM sélectionne chaque année des séjours permettant à des enfants âgés de 4 à 17 ans, en situation de handicap (mental ou moteur), d'accéder à des colonies en séjour d'intégration. Si nécessaire, un animateur pourra être l'interlocuteur privilégié de votre enfant.

### sans se ruiner!



# et quoi de neuf en 2020?

- Partir avec un copain ou une copine dont les parents ne sont pas agents du ministère de l'Intérieur, c'est possible. La FJM s'occupe de l'inscription des deux enfants. La tarification appliquée pour l'ami(e) sera le tarif négocié par la FJM, sans subventions (+ frais de dossier).
- Les séjours pour les 18/22 ans : partir loin, en toute sécurité, avec des moniteurs qui connaissent bien le pays, c'est possible avec la FJM.
- Des thématiques fortes comme le foot, l'équitation et les séjours multi sports, présentes désormais dans diverses régions de France.
- Un effort important en terme de tarification a été entrepris, passant par une modification des tranches des quotients familiaux ainsi que par une hausse de la subvention appliquée par la FJM sur le coût du séjour.

Retrouvez l'ensemble de la sélection des séjours sur le site Internet de la FJM: www.fondationjeanmoulin.fr Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Loisirs par tél. au : 01 80 15 47/50/51 ou par mail à : fjm-loisirs@interieur.gouv.fr